

Réf : AT / SDT / DRA / CRU / 18 / 2022

Guelma le : 23 JAN. 2022

A

Mr KHELAIFIA RIYADH

Lotissement Belkheir 04, N°54 Locale N°02 Belkheir.

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB KHELAIFIA RIYAD.

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 08/2021 le 25/02/2021, Relatif par : Raccordement 100 Lignes d'abonnés FTTH CMP 2 (01/2021).

Bon de commande N° : 000703 En date : 20/01/2021.

Duré de Réalisation : 180 jours.

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure :

Suite à la fin de délais de réalisation du projet : **Raccordement 100 Lignes d'abonnés FTTH CMP 2 (01/2021)**, Nous vous invitons à fournir les documents nécessaires pour la réception dudit projet.

Délais d'exécution de la mise en demeure : **Quarante-huit « 48 » Heurs.**

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 31 du contrat en cours.

Le Directeur



Handwritten signature in blue ink over the stamp.